PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

Numéro 216 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Clet a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 216 relatif à la démolition d'immeubles.

   Le projet de règlement numéro 216 vise à doter la municipalité d'un règlement relatif à la démolition d'immeubles conformément aux attentes gouvernementales en matière de protection d'immeubles patrimoniaux.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,* ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.

3. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 24 septembre à 18h30, à la salle du conseil située au 4, rue du Moulin à Saint-Clet. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement ;

4. Que le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Clet situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet durant les heures normales de bureau.

5. Le projet de règlement numéro 216 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Clet, ce 12 septembre 2024

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière